

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur. Date et signature (2) : Le 11 mars 1996.

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE DES ACTEURS DANS LE CADRE SCOLAIRE : APPROCHE INTEGREE DES GRANDS COURANTS PEDAGOGIQUES

CODE (3)	970001 V 36 51
----------	----------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

voir document annexé

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

ANNEXE 1

Finalités de l'unité de formation

I. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit permettre de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement.

II. Finalités particulières de l'unité de formation

L'unité de formation visera à enrichir l'éventail des pratiques pédagogiques des acteurs de l'enseignement et l'intégration de ces pratiques en vue d'optimiser des choix méthodologiques pertinents de pratiques pédagogiques quotidiennes.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

A) Maîtriser les capacités d'écriture, de lecture et d'expression orale requises à la fin de l'enseignement secondaire supérieur.

B) Comprendre un texte de 3 à 5 pages du domaine pédagogique (à la lecture ou à l'audition).

2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat, diplôme ou brevet nécessaire à la construction d'un titre prévu pour l'accès à une fonction du personnel enseignant et directeur ou personnel auxiliaire d'éducation.

ANNEXE 3

**Recommandation particulière pour la constitution des groupes ou le
regroupement**

Néant

Programme du cours

Pour atteindre les finalités définies dans l'annexe 1, l'étudiant sera capable :

- d'observer les pratiques pédagogiques dans le cadre d'un projet, d'un cours, ou d'une activité présentée par l'étudiant ou l'enseignant (méthode inductive) ;
- y intégrer les nouveaux courants pédagogiques (ex. gestion mentale) ;
- choisir et proposer des pratiques pédagogiques en cohérence avec un projet pédagogique, c'est-à-dire en cohérence avec un document de référence définissant les grandes orientations pédagogiques propres à la Communauté Française, à un réseau, ou à une école ;
- mettre en place les conditions nécessaires pour lancer ces pratiques pédagogiques.

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'un projet pédagogique donné et d'une approche pluridisciplinaire, de choisir, de proposer et de justifier des pratiques pédagogiques cohérentes et d'en décrire les conditions d'application.

Pour définir le degré de réussite, il sera tenu compte de la pertinence des éléments intervenant dans la justification.

Profil du(des) chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

S'il est expert, il justifiera d'une expérience professionnelle dans le domaine de la pratique pédagogique.